



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Présents : ANDRE Jean-Marc, BONNEFOY Claudie, BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, CARNAT Benjamin, DELAUP Annie, DUPOUX François, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand, LEGUAY Gilbert, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

Pouvoirs : COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine à HAUCOURT Jean-Pierre

Compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption en ce qui concerne les propriétés sises :

- Rue du Portail Neuf, cadastrée AH 287,
- Pierrefiche, cadastrée AB 507,
- Abbaye, cadastrées parcelle C12, C13, C14, C15 et C16.

1) Révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les orientations générales déclinées dans le PADD sont les suivantes :

- Orientation n°1 : Assurer et coordonner la croissance démographique et le développement économique du territoire
- Orientation n°2 : Préserver et renforcer les éléments de l'identité Saignonnaise qui font son attractivité
- Orientation n°3 : Renforcer les atouts de l'organisation territoriale actuelle de la commune
- Orientation n°4 : S'inscrire dans une démarche de territoire durable respectant l'histoire et l'identité de la commune

Après avoir débattu ces orientations, le conseil municipal prend acte de la tenue en séance du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable comme le prévoit l'article L153-12 du code de l'urbanisme. La délibération retraçant ce débat sera affichée pendant une durée de un mois en mairie.

2) Programme « Planter 20 000 arbres en Vaucluse »

Le conseil municipal approuve la candidature de la commune de Saignon pour le programme « Planter 20 000 arbres en Vaucluse ». Cela permettra d'ombrager le nouveau parking à proximité de la rue du Quay, de remplacer trois platanes dans le village et de ponctuer sa traversée d'arbres et d'arbustes.

3) Programme d'Acquisition et de restauration d'un orgue

Il s'agit pour la commune d'installer un orgue dans une des chapelles latérales de l'église, ce projet est mené avec l'accord de la paroisse et en partenariat avec l'association « culture et orgue ».

Le conseil municipal décide de solliciter à 14 voix pour et 1 voix contre, auprès du conseil régional de PACA une subvention de 21 000 € conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Prévisionnel HT	Conseil Régional PACA	Part communale HT
26 250 €	21 000 €	5 250 €
100 %	80 %	20 %

4) Adhésion au dispositif national de Communication Electronique des Données d'Etat Civil (COMEDDEC)

Le conseil municipal approuve la convention relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.

5) Charte de soutien à l'activité économique de proximité avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA

Le conseil municipal approuve cette charte destinée à la sauvegarde et la défense du tissu économique indispensable au développement de la commune.

6) Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse

Le conseil municipal décide de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

7) Indemnité de conseil du receveur municipal

Le conseil municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil à taux plein au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.

8) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle AD 168

9) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle AD 177

10) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle AE 11

11) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle AH 198

12) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle AI 134

13) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle AI 135

14) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle C 63

15) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle C 77

16) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle C 78

17) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle C 80

18) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle C 123

19) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal – Parcelle D 189

Le conseil municipal décide de l'incorporation dans le domaine communal de l'ensemble des parcelles présumées sans maître suivantes : AD 168, AD 177, AE 11, AH 198, AI 134, AI 135, C 63, C 77, C 78, C 80, C 123 et D 189.

Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT